

TRAVAIL



VOLUME XXII — No 1

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — JANVIER 1946

La conférence internationale du travail

Aux fidèles lecteurs du "Travail", amis et syndiqués, je me fais un plaisir en même temps un devoir de communiquer quelques-unes de mes impressions au retour de mon voyage à Paris où j'ai pris part à la Conférence Internationale du Travail

Atmosphère de la Conférence

Il était heureux, pour plusieurs considérations majeures, que la première "conférence" d'après-guerre de l'Organisation Internationale du Travail fût tenue à Paris. Malgré les difficultés matérielles que devaient éprouver les représentants de 47 pays, leurs présences à Paris marqua envers la France la sympathie internationale dont elle avait besoin.

La réunion de la Conférence à Paris facilita, sauf quelques exceptions, une représentation complète et autorisée de tous les Etats membres de l'O.I.T., en Europe, particulièrement de ceux ruinés par la guerre. Puis la réadmission de l'Italie dans l'O.I.T. ne pouvait être plus opportune qu'à Paris, renouant ainsi entre la France et l'Italie les liens de leur traditionnelle amitié.

L'atmosphère de sérénité de la Conférence fut cependant troublée par la représentation de l'Argentine et par l'absence de la Russie. Premièrement ce fut le groupe ouvrier qui protesta contre la délégation argentine tout entière, accusant son gouvernement d'être fasciste; protestation singulière qui n'entraîna que l'exclusion du délégué ouvrier argentin, recevant en cela l'appui des gouvernements et des employeurs, mais les syndicalistes s'abstinrent d'exiger le vote sur l'invalidation des créances du délégué gouvernemental ni du délégué patronal de l'Argentine, devant le fait de l'admission de l'Argentine, à San-Francisco, parmi les Nations-Unies. Contre cette double invalidation, le groupe ouvrier avait pressenti l'opposition unanime des représentants gouvernementaux et en majeure partie des représentants patronaux. Telles sont les exigences... de la politique internationale. A remarquer que l'Argentine se défendit d'être un gouvernement fasciste, admettant bien être un gouvernement de "fait", mais pas plus, provoqué par les circonstances de la guerre mondiale.

L'absence de la Russie créa un malaise pendant toute la durée de la conférence. Toutes les conjectures allèrent leur train dans les conversations intimes. Il y eut réticence générale de parler du gouvernement soviétique si ce n'est qu'une brève mention

dans le rapport du directeur de l'invitation adressée à la Russie pour sa réadmission dans l'O.I.T. Invitation laissée sans réponse. L'opinion générale est que la Russie ne reviendra à l'O.I.T. que lorsque le siège permanent du B.I.T. aura été choisi.

Opinions diverses

A l'occasion d'un débat pour démocratiser davantage la représentation tripartite dans l'O.I.T., dans le sens qu'à l'avenir l'O.I.T. compte en outre des représentants de l'industrie privée, des représentants aussi du secteur industriel nationalisé, le délégué ouvrier mexicain accusa le conseil d'administration de n'avoir pas tout fait pour s'assurer la présence de la Russie à la conférence de Paris. L'accusation fut repoussée, mais elle donna lieu à des déclarations d'une extrême importance sur l'avenir de l'O.I.T.

Lombardo Toledano, délégué ouvrier mexicain, affirme que la Russie soviétique doit avoir sa place dans l'O.I.T. et que l'O.I.T. ne doit pas être un organisme formé exclusivement de pays à régime capitaliste.

Léon Jouhaux déclare que si l'O.I.T. est une organisation internationale elle doit être universelle; que l'économie du monde est en voie de changement, que la politique de plusieurs pays tend vers l'économie dirigée au socialisme.

Joseph Hallsworth, délégué ouvrier britannique, avoue sa foi chancelante dans le régime de l'industrie privée (préconisée quelques instants avant lui par le délégué patronal britannique); il avoue que si l'industrie privée ne peut mieux contribuer à la restauration sociale à l'avenir que dans le passé, il faudra passer à un autre régime. Puis considérant le retour de la Russie dans l'O.I.T., M. Hallsworth reconnaît le besoin de sa présence afin d'entendre sa voix et de connaître ses vues afin aussi, ajoute-t-il, qu'elle nous entende nous-mêmes et connaisse nos propres vues.

Le délégué ouvrier américain, Robert J. Watt, s'est borné à défendre le régime de l'industrie privée. Plusieurs employeurs ont porté dans le même sens.

Si la constitution de l'O.I.T. est amendée comme suggéré, l'admission de la Russie sovié-

tique, on le comprend, sera de beaucoup facilitée.

Quelle attitude prendra alors le groupe ouvrier qui, en 1937, exclua de la conférence, le délégué ouvrier russe parce que les syndicats soviétiques n'étaient pas libres, lequel groupe encore pour la même raison, vient d'exclure le délégué ouvrier de l'Argentine? L'avenir le dira.

Travaux de la Conférence — Cordialité de la France

Les travaux de la Conférence de Paris ont consisté pour une large part dans l'examen de plusieurs problèmes de régie interne: réorganisation, administration, budget, constitution, adaptation de l'O.I.T. avec l'organisation des Nations-Unies, l'application et ratification des conventions internationales, etc.

Les représentants des syndicats chrétiens de France, de Belgique, de Hollande et du Canada ont largement contribué à l'élaboration de ce projet dans la commission assignée à ce travail.

La Conférence, après consultation des gouvernements adoptera un texte définitif à ce sujet l'an prochain. Le gouvernement provisoire de la France a reçu avec une extrême cordialité les nombreuses délégations à la conférence, multipliant visites, réceptions et soirées récréatives.

M. Bidault, ministre des affaires étrangères, et qui est syndiqué chrétien par ses fonctions dans l'enseignement, reçu avec grande délicatesse les représentants des syndicats chrétiens de France, de Suisse, d'Italie, de Hollande, de Belgique et du Canada.

M. Parodi, ministre du Travail, et qui fut le président de la Conférence, clôtura cette dernière, le 6 novembre au soir, en des termes de gratitude au nom de la France, convaincu que l'O.I.T. est passée à l'état d'institution permanente douée des puissances de renouvellement nécessaires pour demeurer toujours dignes de ses destinées.

Alfred CHARPENTIER



A tous nos amis lecteurs, nous souhaitons une Bonne, Heureuse et Sainte Année. Puisse l'année qui commence apporter plus de bonheur et de prospérité dans tous les foyers ouvriers.

LA REDACTION

Souhaits de Noël et de la Nouvelle Année

A toutes les fédérations, syndicats et à leurs membres, l'aumônier général de la C.T.C.C. présente ses meilleurs souhaits à l'occasion du "temps des fêtes".

Il souhaite à tous un "accroissement régulier des biens de la fortune, de l'esprit et du corps". Il souhaite à tous également la paix, dans les milieux syndicaux, la paix dans vos familles. Il souhaite à tous encore cet esprit d'équipe, sans lequel rien ne se fait et qui, par conséquent, seul fait arriver un groupement au but qu'il poursuit.

Il y a encore du désordre dans la société, simplement parce qu'il y a du désordre dans les esprits et dans les idées qui les occupent.

A tous, l'aumônier général demande de toujours conformer leurs esprits et leurs actes aux directives de l'Eglise, en matière sociale, pour qu'en 1946, le syndicalisme catholique continue de faire sa joie et crée de la paix dans la société.

Georges COTE, ptre.,
aumônier général de la C.T.C.C.

M. Lauréat Morency élu président

Le 4 décembre dernier avaient lieu les élections annuelles du Conseil général des Syndicats catholiques de Québec. MM. Adélard Bouthillette et Robert St-Hilaire agissaient respectivement comme président et secrétaire d'élections.

M. Lauréat Morency fut élu par acclamation président du conseil général. Les autres officiers élus sont les suivants: MM. Rosaire Gosselin, 1er vice-président; Joseph Parent, 2e vice-président; Omer Pagé, secrétaire-trésorier; Maurice Dussault, sec.-correspondant; Omer Chevalier, sec.-financier; Albert April, assis.-sec.-financier; Gérard Courcy, trésorier; Jos. Conseiller, commissaire-ordonnateur; et Henri Renaud, sergent d'armes.

* * *

Le Syndicat des mécaniciens de machines fixes de Québec a procédé aux élections de ses officiers. Ce sont: MM. Adélard Couture, réélu président; Alfred

Giroux, vice-président; Maurice Artaud, sec.-archiviste; Jos. Aubin, trésorier; J.-F. Thifault, sec.-financier; et M. Alfred Couture, gardien.

MM. Adélard Couture, Alfred Giroux, Jos. Aubin, J.-F. Thifault, Alfred Couture et J. Guay furent nommés délégués au conseil général.

Elections chez les commis et comptables de Kénogami

A son assemblée régulière tenue le 12 novembre dernier, le Syndicat des commis et comptables de Kénogami a tenu des élections et les officiers élus furent les suivants: président, M. Dominique Bergeron; vice-président, M. Omer Cyr; secrétaire, M. Charlemagne Girard; ass.-secrétaire, M. Benoît Simard; trésorière, Mlle. Marguerite Gagnon; gardien, M. Albert St-Pierre.

Les meilleurs briqueteurs

**Ils sont les Canadiens, selon Dom Bellot —
Autres métiers appris avenue Laurier**

Les Canadiens ont déjà la réputation d'être les meilleurs briqueteurs du monde. Les élèves du Centre d'apprentissage de l'avenue Laurier ne feront certes pas mentir cette réputation. Formés à ce métier par M. Laurent Molini, instructeur en chef de la pose de la brique au Centre, ils sauront maintenir le renom des Canadiens dans ce domaine.

M. Molini a travaillé avec Dom Bellot, le célèbre architecte bédicet, décédé récemment.

— Avant de venir au Canada, a raconté M. Molini, Dom Bellot estimait que les Hollandais étaient les meilleurs briqueteurs du monde. Mais, après avoir vu les Canadiens à l'oeuvre, lors de la construction du monastère de Saint-Benoît du Lac, il a reconnu qu'ils étaient supérieurs aux Hollandais et que c'était eux qui étaient véritablement les meilleurs briqueteurs du monde.

Le rédacteur de la *Presse* a visité, en compagnie de MM. J.-M. Clément et Armand Bourbeau, tous deux directeurs adjoints, le Centre d'apprentissage de l'avenue (Laurier 2275 est). L'immeuble, vaste et moderne, servait précédemment d'école d'avionnerie du gouvernement provincial. Aujourd'hui, une moitié est mise par le gouvernement à la disposition de la Commission d'apprentissage des métiers du bâtiment de Montréal; l'autre renferme les bureaux et salles de la Commission des accidents du travail, section de la psychiatrie et de la réhabilitation.

Brique et plâtre

La journée marquait une double étape dans l'enseignement théorique et pratique donnée au Centre d'apprentissage: les apprentis-briqueteurs venaient de terminer leurs premiers murs;

les apprentis-plâtriers commencent leurs cours. Aux dates suivantes ont été inaugurés les nouveaux cours: peinture (3 décembre), menuiserie (17 décembre). D'autres cours commenceront sous peu: plomberie, chauffage et ferblanterie (8 janvier), électricité (22 janvier).

— Comme vous voyez, ont fait observer MM. Clément et Bourbeau, il ne s'agit que de métiers du bâtiment. A l'heure présente, il y a environ 215 inscriptions d'élèves aux divers cours. L'apprentissage proprement dit est de trois mois pour les divers métiers, mais les élèves demeurent sous la juridiction de l'école ou du centre pendant trois ans et demi. Ils doivent venir, pendant ces trois années et demi, se perfectionner dans leur métier deux heures par semaine, le soir. Ils y apprennent à lire les plans, à calculer les mesures, ils voient des films sur la construction, enfin ils demandent tous les éclaircissements dont ils ont besoin. De cette façon, ils s'acheminent vers le rôle d'hommes de métier compétents, consciencieux et fiers de leur rôle, dans une industrie propre à assurer le bien-être de leurs compatriotes.

— Quelles sont les heures de cours?

— Les mêmes heures que sur les chantiers. De cette façon, les apprentis s'entraînent non seulement au métier lui-même, mais à ses exigences disciplinaires.

Le Centre arme ses élèves pour leur métier et leur avenir

— Le Centre d'apprentissage ne fait-il pas double emploi avec les écoles techniques ou les écoles d'arts et métiers?

(Suite à la page 11)

Les Unions Internationales

Manque de logique qui frise la stupidité

Un quotidien montréalais du 16 novembre dernier donnait un compte rendu de la dernière assemblée du Conseil des métiers et du travail de Montréal.

Dans un premier alinéa, le reporter signalait que quarante délégués avaient été suspendus pour avoir appuyé le parti progressiste-ouvrier au cours de la dernière élection fédérale.

Le deuxième alinéa rapportait l'approbation unanime d'un rapport présenté par Denis Alex recommandant l'élection de tous les conseillers municipaux par le peuple, la mainmise de la cité sur tous les moyens de transport en commun et l'administration de tous les projets d'habitation dans le district métropolitain par le gouvernement fédéral.

Laissons de côté la première recommandation pour considérer les deux autres: mainmise de la cité sur les moyens de transport et mainmise du fédéral sur l'habitation. En d'autres termes, le gouvernement devient maître et seigneur du transport et de l'habitation, ou, si vous le voulez: propriétaire. Mais le gouvernement c'est nous. Alors, c'est nous tous qui en commun possédons transport et habitations. Mais posséder en commun, n'est-ce pas du communisme?

Donc, si nous prenons les deux dernières recommandations telles que nous les a transmises le reporter, nous sommes en présence d'une recommandation de communisme. Mais si nous nous reportons au premier alinéa du reportage, nous y voyons une peine infamante infligée à ceux qui ont appuyé le parti communiste. Si vous aidez le parti communiste, vous êtes puni; — si vous prêchez la doctrine communiste, vous recevrez une approbation unanime de l'assemblée. Voilà la logique des unions internationales.

Ce qui se dit en assemblée, ce qui se vote en assemblée peut

quelquefois n'être pas marqué de beaucoup de réflexion; et cela se comprend peut-être. Mais ce qui s'écrit est normalement le résultat de réflexions. Voyons donc ce qu'écrivent nos "internationaux".

Contentons-nous de la livraison du 27 octobre 1945 de leur journal *Le Monde Ouvrier*. Y trouverons-nous plus de logique?

En page 4: "Que fera le Congrès des métiers et du travail? Il est invité à rejoindre la Fédération mondiale des unions ouvrières." Ce titre coiffe un article qui ne semble pas sympathique à l'idée de voir la Fédération Américaine du travail "siéger avec des représentants russes, car ceux-ci ne représentent pas l'opinion libre des ouvriers de leur pays".

En page 6 de la même livraison, un article en anglais intitulé: "Une mission à Moscou! Une délégation unioniste devrait visiter la Russie pour se renseigner de première main comment les unions y fonctionnent". L'auteur y défend une opinion contraire à celle exposée par le rédacteur en page quatre.

Que voulez-vous que pense un homme qui cherche la tendance d'une union en lisant son organe officiel lorsqu'il y trouve pareilles oppositions? Il ne sera certes pas frappé par la logique des unions internationales qui vivent près de lui. Un rédacteur est pour l'esclavagisme ouvrier comme en Russie; l'autre est contre.

Ce serait si simple d'avoir une doctrine sociale et de la suivre. Comme les syndicats catholiques.

— Mais ne nous parlez pas des syndicats catholiques, diront les "internationaux".

— Pourquoi pas?

Ecoutez: si nous abordons les "pourquoi", c'est que nous voulons parler avec logique, avec bon sens. Ce qui précède nous avertit que nous allons perdre notre temps. Tenons-nous en là.

Père I. Patéticien

La puissance du Canada



Le célèbre économiste, Frank A. Knox, nous a démontré plus d'une fois que "le commerce est l'appareil circulatoire au Canada". C'est un fait indéniable: sur ce plan, notre pays est un des premiers au monde. Six années de guerre l'ont prouvé... Le Canada est un pays aux richesses inégalables. Notre industrie se développe selon les méthodes les plus progressives qui soient. Le simple travailleur est devenu chez nous un artisan spécialisé. Telle est notre force. Reste à nous trouver de bons clients, aujourd'hui que débute l'après-guerre. Nous ne discutons pas frontières. Tout simplement, nous voulons des amis et nous en avons. Pacifiques, nous aimons la paix. Si nos soldats ont démontré qu'ils savaient se battre mieux que tout autres, il n'en reste pas moins vrai que c'est dans le domaine de la production que s'affirmera notre véritable supériorité. Le film *TERRE CANADIENNE*, qui passe ce mois-ci dans les circuits ouvriers et ruraux de l'Office National du Film, souligne ces faits qui ne seront jamais assez connus. Ce documentaire avait été réalisé pour distribution en dehors du pays, mais on s'est rendu compte qu'il faudrait aussi le présenter aux travailleurs du Canada afin que ceux-ci prennent conscience de la force dont ils disposent.



Service aux Travailleurs et à l'Industrie

Depuis le début de ce siècle le ministère du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'industrie — c'est-à-dire, aux employeurs et employés — afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministère comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux... la vente des RENTES VIAGES SUR L'ETAT... l'aide à l'établissement de GARDERIES DE JOUR, de concert avec les gouvernements provinciaux... la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE... la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL... la législation traitant de COALITIONS... la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et le fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de LA COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL,
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

Le juste salaire

Par André Roy

Dans un article antécédent, j'ai exposé les principes qui servent à la détermination du salaire. La connaissance de ces principes est essentielle. Elle ne saurait suffire cependant. Il faut pousser plus loin l'enquête, descendre sur le terrain des faits. Tant qu'on demeure dans les hautes sphères des concepts, tout le monde est d'accord. Les patrons sont prêts à donner l'accroissement aux ouvriers. Mais quand il s'agit d'applications pratiques, oh! là là, c'est une tout autre histoire.

Mathématiquement, le salaire ne saurait être le même partout. Avec vingt dollars par semaine, au Canada, une famille ne fait qu'exister. Si cette même famille se trouvait du jour au lendemain transportée à la côte d'Ivoire en Afrique, elle mènerait une vie de pacha avec un tel montant. Avec vingt dollars par semaine, aujourd'hui, on ne va pas se promener loin, ou plutôt on reste dans la maison pour ne point user ses souliers. Il y a une soixante ans, un pareil montant aurait permis à l'ouvrier sobre et honnête de s'amasser assez rapidement une petite fortune. Tout cela pour illustrer que la norme des salaires varie selon les conditions économiques dans lesquelles l'ouvrier se trouve et pour souligner qu'il y a un salaire réel et un salaire nominal.

Je rencontre parfois de bon bourgeois qui disent: "Les ouvriers, ils n'ont pas à se lamenter: leurs salaires ont augmenté de dix et même de quinze pour cent". C'est vrai. Mais si le coût de la vie s'est élevé dans une égale proportion, leur situation économique ne se trouve guère meilleure qu'avant. Et si ces bons bourgeois salariés n'ont pas obtenu, eux, d'augmentations de traitement, leur condition est pire qu'avant. Un point. C'est tout. Qu'ils cherchent de leur côté l'organisation. Elle s'impose pour eux comme pour les autres. Le syndicalisme catholique est prêt à les appuyer.

Ceci démontre bien que, lorsqu'il est question de fixation de salaires, il faut se placer au

présent, non pas au passé ni au futur. Le passé, il ne reviendra pas, si regrettable que cela puisse paraître à certains; quant à l'avenir, on verra dans le temps comme dans le temps. A chaque jour suffit sa peine, dit avec raison l'adage populaire.

Or, aujourd'hui, en présence d'un indice du coût de la vie considérablement haussé, avant même qu'il soit question de réclamations pour améliorer la situation du travailleur, il faut que le salaire soit aussi nécessairement plus élevé. Par rapport à l'année 1926, où l'indice était de cent, il est aujourd'hui de 120 ou environ, et encore plusieurs disent qu'il ne correspond pas à la réalité à cause de la façon de le calculer. Faisons une règle de trois. Pour vivre convenablement, quand l'indice était à 100, il fallait \$30 par semaine. Si l'indice est maintenant de 120, il faudra X dollars. Alors, $30 \times 120 : 100 = \$36$.

Par rapport au \$30, cela fait donc une hausse d'un cinquième. Il faut vivre pour s'apercevoir que cela découpe encore une belle tranche dans le budget familial.

Mais si ce n'est là qu'une illustration et qu'un des gens d'un autre siècle estime que \$30, c'est amplement pour vivre — personnellement, je n'y crois pas —, il faut tout de même se rendre à l'évidence que nous sommes en face d'une hausse d'un cinquième dans le coût de la vie.

Au fait, pour répondre d'une façon pratique à cette question, des organismes privés et publics ont établi des statistiques dont il faut tenir compte. Les écarter, comme font certains, équivaut à un manque total de sens social.

D'après la Ligue Ouvrière catholique, le salaire hebdomadaire minimum devrait être de \$34. Le "Welfare Council" de Toronto le fixe à \$33.73.

une preuve de leur sympathie en lui offrant un généreux cadeau.

Cette marque d'attention à l'égard de M. Edmond Durand qui est aussi président du Syndicat national catholique des gantiers de Loretteville, montre de part et d'autre que la plus sincère entente règne entre patrons et ouvriers, entente renforcée par l'action du syndicat avec lequel les patrons collaborent sincèrement.

(Communiqué)

Le désespoir est la plus grande de nos erreurs.—Vauvenargues.

Quand tu donnes, donne avec joie et en souriant.—Joubert.

Le plus riche des hommes, c'est l'économe. Le plus pauvre, c'est l'avare.—Chamfort.

L'égalité des possessions et des richesses entraîne une anarchie universelle.—La Bruyère.

L'Eglise ressemble à un riche bienfaisant, dont la table est toujours ouverte et toujours servie, encore que les conviés n'y viennent pas.—Bossuet

Un patron parle à ses contremaîtres...

Je vous ai déjà énuméré les qualités que j'estime nécessaires au contremaître pour qu'il réponde à ce qu'on est en droit d'attendre de lui. J'y ajouterai celles-ci :

Une nature avenante qui le porte à se faire aimer de ceux qu'il commande, à respecter en eux la dignité d'homme, à s'occuper d'eux moralement et matériellement, à leur montrer de la considération tout en exigeant d'eux l'obéissance à ses ordres.

Un souci constant de la santé de ses subalternes, notamment au point de vue de l'hygiène et de la sécurité des ateliers, du travail à distribuer suivant la force de chacun, son âge, ses capacités.

En dehors de l'usine, une sympathie agissante pour ses ouvriers, qui se traduit par un bon conseil donné à propos, un service rendu de bon cœur, une sollicitude fraternelle pour tout ce qui touche l'ouvrier et sa famille.

Une connaissance succincte des oeuvres sociales vers lesquelles il pourra diriger ses ouvriers en cas de besoin.

Extrait de
"DIRECTIVES aux
CONTREMAÎTRES"
par
M. Eugène GIBEAU
président de
The SLATER Shoe
et de
l'Association Professionnelle
des Industriels

SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES



Souhaits du président du Conseil général de Québec

A l'aurore d'une nouvelle année, j'ai l'agréable tâche de vous offrir mes vœux, à titre de président du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec. Elu à ce poste il y a un mois à peine, rien ne serait plus imprudent de ma part que d'adresser des souhaits sans considérations. C'est donc avec un coup d'oeil sur le passé que je formule des vœux pour l'avenir.

Les bienfaits de l'organisation syndicale catholique sont reconnus de nos jours: entraide mutuelle, collaboration sincère, sont ses avantages sociaux; meilleures conditions de travail, augmentations de salaires, ses avantages économiques. Sommes-nous suffisamment reconnaissants pour tout ce que le syndicalisme catholique a fait et fera pour assurer la paix sociale?

Confrères syndiqués, l'édifice social que le Conseil Général de Québec veut ériger revêt un double aspect: premièrement, au point de vue intellectuel, le relèvement de la classe des travailleurs afin qu'elle soit de plus en plus consciente de sa dignité et respectueuse des lois divines et civiles; deuxièmement, au point de vue matériel, la

réalisation de la construction d'un immeuble où les syndiqués seront heureux de se réunir pour protéger leurs intérêts communs.

D'autre part, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) comptera 25 ans d'existence en septembre prochain à Québec, lieu même de son siège social, a été choisi pour la tenue de son congrès annuel. On ne saurait, par conséquent être trop orgueilleux de célébrer ce jubilé d'argent dans un temple témoin des sacrifices que se seront imposés les sympathisants au mouvement syndical catholique.

Toutes ces considérations émises, je souhaite ardemment que les syndiqués continuent d'étudier leurs problèmes à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise, et qu'ils fassent de leur mieux pour améliorer leur situation morale, économique et familiale dans cette ambiance de paix sociale que nous offre le Syndicalisme Catholique.

Lauréat MORENCY, président.
Conseil Général des Syndicats
Catholiques de Québec

Elections au syndicat des boulangers

A son assemblée régulière tenue samedi le 1er décembre 1945, eurent lieu les élections du Syndicat catholique de l'industrie de la boulangerie et de la pâtisserie, de Québec.

M. Emile Gosselin fut réélu par acclamation président pour un 4e terme. Les autres officiers également réélus sont: MM. Eugène Fiset, 1er vice-président; J. Fortier, 2e vice-président; Roméo Beaudet, secrétaire-archiviste; Ludger Bédard, trésorier; Eugène Létourneau, sec.-financier; Adélard Lemelin, assis.-secrétaire-archiviste; Adrien Giguère, assis.-sec.-financier; et deux nouveaux élus en la personne de MM. Raoul Labbé, sergent d'armes, et Chas. Robitaille, sentinelle.

Les élections ont été présidées par M. Lucien Dorion, organisateur du conseil général des syndicats catholiques de Québec, et M. l'abbé Henri Gingras, aumônier, donna la bénédiction aux officiers.

Les délégués au conseil général des syndicats catholiques de Québec sont MM. Emile Gosselin, Eugène Fiset, J. Fortier, Adélard Bouthillier, Adélard Lemelin et Ludger Bédard.



M. Valère DESJARDINS, prés.

Meilleurs vœux du Syndicat
Professionnel des Fonctionnaires Municipaux de
Québec Inc.

M. J-Marie BOUCHER, sec.

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de
La Photogravure Nationale Limitée
MONTREAL

206, rue Du Pont

Tél.: 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but,
réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION

3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an. \$0.60; deux ans. \$1.00; le numéro. 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire. Limitée 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



Message du président de la C.T.C.C.

Le monde fait pitié... le monde est dans l'angoisse! La guerre des armées est terminée... l'ère de la Paix commence... dans la guerre des idées!

De quoi demain sera-t-il fait? De ce que l'homme veut par ses passions aveugles, par la haine des classes, par l'instinct de domination? Ou de ce qu'il veut par son aspiration au bonheur, par l'amour de ses frères, par l'esprit de l'entraide?

Pendant la guerre, le monde civilisé est venu à deux doigts de sa ruine. La paix renaît dans un monde civilisé de nouveau menacé de mort. Jamais au sortir d'une guerre le monde ne fut plus terrifié: et par l'apparition de la bombe atomique, et par l'immensité des souffrances humaines.

Que d'esprit d'union, que de trésors d'amour a présentement besoin l'humanité! Doit-elle les demander à l'idéologie matérialiste? Non. Doit-elle les attendre de la philosophie chrétienne? Oui, par elle seule l'humanité retrouvera son salut dans un christianisme renouvelé, revivifié. Seule la foi chrétienne éclairée, vécue par tous les peuples convertira l'énergie atomique en bienfaits pour l'humanité.

La foi chrétienne vécue, c'est la souffrance vaincue dans le monde, surtout la souffrance morale et la souffrance sociale.

Souffrance morale, souffrance sociale sont souvent cause réciproque l'une de l'autre. Nul niera que de notre temps la souffrance sociale soit cause de la souffrance morale. Elle en est la cause immédiate dans l'iniquité économique et sociale qui accable les prolétaires. Leur multitude grandissante se dresse plus que jamais contre telle iniquité. Mais c'est dans sa résurrection à la foi du Christ et dans sa marche à la lumière de son Evangile qu'elle trouvera les solutions de salut à l'injustice sociale.

A la classe ouvrière incombe donc de graves responsabilités, particulièrement aux organismes qui les encadrent: des responsabilités d'éducation, de direction, de représentation, de négociation, des responsabilités de collaboration, de loyauté et de civisme.

Bref, les organisations professionnelles doivent avoir à un haut degré le sens de l'honnêteté, de l'honnêteté qui incline à la vérité chrétienne, qui commande le respect des contrats, l'observation des lois. Les organisations professionnelles doivent posséder la vision de l'avenir, le sens de leurs responsabilités futures.

Enfin, les organisations ouvrières doivent être capables de s'élever sur le plan supérieur de leurs responsabilités envers la société, de leur rôle dans la restauration d'un ordre social chrétien. Dans cet ordre social chrétien la souffrance sera minimisée au possible et le progrès social deviendra une réalité pour tous les hommes dans toutes les nations.

Telle est la tâche et l'idéal du syndicalisme chrétien. Puisse 1946 lui permettre de tendre efficacement vers son idéal. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans toute section saine du syndicalisme ouvrier au Canada?

Le travail organisé du Canada, sans céder aucun de ses droits fondamentaux, pourrait, conduit par Dieu, transformer tout le pays.

Alfred CHARPENTIER

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

I. NANTTEL

BOIS
DE
SCIAGE

MASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny
Téléphone :
CH. 1300
Montréal

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Cà et là

Etats-Unis

"Aucun bienfait des Fondations Rockefeller et Carnegie ou de toute autre dénomination religieuse n'équivaut au bienfait offert au peuple américain par l'Eglise catholique. Elle maintient près de 11,000 écoles... Nul athée parmi ses instituteurs et professeurs; nul principe non chrétien ou non américain n'est enseigné dans ces écoles", déclare M. J. E. Hoover, président du Federal Board of Investigation, des Etats-Unis.

Colombie

Voici quelques emprunts au texte des ententes adoptées en juin dernier au congrès de la Conférence Interaméricaine de l'éducation catholique. "Les Recteurs des Universités, les doyens des Facultés et les directeurs des institutions catholiques devraient avoir voix et vote aux conseils directeurs des ministères de l'Education nationale... Créer dans toutes les institutions catholiques (universités, collèges) la chaire de sociologie catholique. Organiser des centres d'Action catholique spécialisés pour la formation de la conscience vraiment sociale de notre jeunesse. Par des exercices appropriés rendre nos jeunes habiles à exposer la doctrine sociale catholique. Inspirer à nos jeunes un esprit religieux et apostolique qui les porte à une action positive et pratique dans le domaine social..."

Yugoslavie

"Avec des centaines de prêtres et religieux tués, emprisonnés ou manquant à l'appel, avec la suppression des journaux catholiques, la fermeture des séminaires et la prohibition du mariage ou de l'enseignement chrétien, avec la confiscation de la plus grande partie des biens de l'Eglise, la condition de cette dernière en Yougoslavie n'est pas différente de celle qu'elle trouve dans les pays où la persécution est pratiquée ouvertement par l'Etat". Conclusion de la récente lettre collective de l'épiscopat catholique de ce pays, signée par dix-sept évêques ou vicaires généraux.

Angleterre

Cinq ans de guerre n'ont pas ralenti le mouvement coopératif en Angleterre, puisque l'organe du mouvement pouvait annoncer récemment que celui-ci inclut la moitié des familles du pays.

Allemagne

Voici quelques détails sur l'activité des Russes dans la partie de l'Allemagne qu'ils occupent. "La population de villages entiers, et du quart d'une ville, est chassée soudainement. Les gens doivent sortir de leurs maisons au bout de quelques minutes et sont maltraités. Dans la rue, ils sont à la merci des Russes et des Polonais qui leur volent ce qui leur reste et attaquent les femmes à plusieurs reprises. Les trains qui viennent de ces sections sont appelés "trains de pirates" parce que ceux qui y voyagent y perdent littéralement leur dernière chemise..."

Celui qui construit une maison est étonné du nombre d'architectes qu'il a comme voisins pour critiquer cette maison et lui indiquer comment il aurait pu mieux faire.



1946

Que l'An Nouveau apporte à tous nos syndicats un épanouissement complet pour le bien de leurs membres. Qu'à tous, comme aux patrons, l'année soit vraiment bonne, heureuse et prospère.

Fédération Nationale Catholique du Textile, Inc. Saint-Joseph de Drummondville

Honoré D'Amour, prés. Charles-Edouard Faucher, sec.-fin.

Fédération Nationale du Vêtement, Inc., Québec

Alain Rheault, prés. Madeleine Roy, sec.-fin.

Fédération Nat. de l'Ind. Minière, Inc. Thetford Mines

Daniel Lessard, prés. L.-P. Martineau, sec.-trés.

Conseil Cent. des Synd. Cath. Nat. du diocèse d'Ottawa

J.-David Joanisse, prés. Rodolphe Joly, sec.-arch.

Conseil Central des Synd. Cath. Nat. de Sherbrooke

Lorenzo Lefebvre, prés. Louis-Philippe Demers, sec.-fin.

Conseil Cent. des Synd. Nat. Cath. de Saint-Hyacinthe

Roland Delisle, prés. Adrienne Provost, sec.-fin.

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Victoriaville et du district d'Arthabaska, Inc.

Wellie Hamel, prés. Wilfrid Dupuis, sec.-fin.

Conseil des Mét. de la Cons. des S. N. Cath. de Québec

Rosaire Gosselin, prés. Ernest Lemieux, sec.-fin.

Conseil des Synd. des Mét. de la Cons. de Montréal, Inc.

A. Gosselin, prés. R. Charpentier, v.-prés. H. Laverdure, sec.

La Fédération Nationale des Cantiers

R. Bellemare, prés. Z. Lamoureux, sec.

Fédération Cath. des employés du commerce de la P. Q.

Lauréat Cloutier, prés. Maurice Dussault, sec.

Le Comité paritaire du commerce de l'Alimentation au détail de Québec

S. Hébert, prés. Alex. Robitaille, sec.

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

ROBINSON, JOHNSON & WILSON

Edifice A'dred — chambre 2202

507 Place d'Armes Montréal

Tél. PL. 9571

Nouvelles du mouvement

Nouvelles de la Fédération du textile

Signature de conventions collectives

Depuis la publication de notre dernier numéro des événements importants se sont produits, qui démontrent bien les activités de nos Syndicats et de notre Fédération.

Drummondville Celanese

A la Celanese, une vaste campagne de recrutement est lancée dans le but d'atteindre le pourcentage nécessaire à l'obtention d'un certificat de reconnaissance officielle de la Commission des relations ouvrières.

Le succès de l'organisation dans cette usine nous assurerait la prépondérance complète dans l'industrie de la soie et la conclusion d'une convention à la Canadian Celanese nous fournirait l'occasion tant attendue de faire amender l'ordonnance no 5 qui ne correspond plus du tout aux conditions actuelles.

Que chacun donc mette l'épaulé à la roue et le succès est assuré.

Granby, Verney Mills

Les négociations entreprises avec Verney Mills se sont terminées le 23 novembre dernier par la signature d'une convention collective de travail.

Les avantages obtenus sont les suivants: augmentation des salaires de .02 c. à .05 c. l'heure. Prime de .05 c. l'heure pour le travail de nuit. Temps et quart après 50 heures ou 10 heures de travail par jour. Une semaine de vacances payées à tous les employés.

Granby, Esmond Mills

A la Esmond Mills, les négociations pour le renouvellement de la convention se poursuivent avec beaucoup de difficultés.

Une augmentation générale de .05 c. de l'heure est demandée. La compagnie s'y oppose fortement et nous prévoyons qu'il sera nécessaire d'avoir recours à l'arbitrage dans ce cas.

Granby, British American Silk

Une tentative d'organisation est présentement faite à la British American Silk où nous rencontrons l'opposition de l'union internationale. Toutefois, nous pouvons croire que nous réussirons à prendre le dessus et apporter à ces ouvriers le bienfait du syndicalisme.

St-Hyacinthe, Goodyear

Nous sommes enfin parvenus à un accord avec Goodyear Cotton sur la question des salaires qui étaient en suspens depuis la signature de la convention, le 28 juin 1945.

Les augmentations obtenues varient entre .02 c. à .08 c. de l'heure et les taux actuels à la Goodyear soutiennent la comparaison avec les salaires actuels payés à la Dominion Textile.

St-Hyacinthe, Penman's

En ce qui concerne le renouvellement du contrat à la Penman's, les négociations avancent péniblement dû au fait que la compagnie n'est pas disposée à établir un taux de base pour les opérations aux pièces.

Il est vrai que la compagnie serait disposée à accorder certaines augmentations sur les taux aux pièces, mais cette offre n'est pas considérée comme acceptable et il semble que nous devrions nous rendre à l'arbitrage.

St-Hyacinthe, Duplex & Consolidated

Des négociations sont en cours à la Duplex et à la Consolidated Textiles. Deux entrevues ont eu lieu à date et une troisième entrevue aura lieu prochainement. Tout laisse prévoir une heureuse conclusion dans cette affaire.

Warwick

A la Warwick Woollens Mills, où il n'existe un Syndicat que depuis deux mois à peine, les ouvriers par leur bon esprit de solidarité ouvrière, ont déjà réussi à se grouper en Syndicat bien vivant et ont obtenu de la Commission des relations ouvrières de Québec leur reconnaissance officielle et les négociations en vue de la signature d'une convention en cet établissement auront lieu incessamment.

Les officiers élus pour diriger les destinées de ce Syndicat sont les suivants: M. Edouard Labelle, président; M. Paul-A. Côté, secrétaire; M. Lorenzo Perreault, trésorier; et M. Philippe Lainesse, M. Philippe Carignan, et M. Charles Langlois, comme directeurs.

La Fédération est heureuse d'avoir dans son sein des Syndicats comme celui de Warwick.

Nouvelles de Montréal

Le 13 décembre dernier, à la réunion du Conseil central des Syndicats catholiques nationaux de Montréal, M. Roméo Bellemare a donné officiellement sa démission comme secrétaire-trésorier du Conseil central et du conseil d'administration des Syndicats de Montréal. M. Bellemare était secrétaire du conseil central depuis 1938 et secrétaire-trésorier du conseil d'administration depuis la fondation de cet organisme, soit en mai dernier.

De plus, M. Bellemare était agent d'affaires du Syndicat des gantiers de Montréal, et président général de la Fédération des gantiers de la province de Québec.

M. Bellemare vient d'accepter la gérance d'un département de gants fins à l'Acme Glove Works, de St-Tite.

Au nom des différents organismes pour lesquels M. Bellemare s'est dévoué et au nom de la C.T.C.C., où il siégeait au Bureau Confédéral, nous remercions M. Bellemare pour la générosité et la sincérité qu'il a mises au service de la cause syndicale catholique; nous le félicitons et lui

souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

M. J.-Antoine Chagnon remplacera M. Bellemare comme secrétaire-archiviste et sec.-trésorier du Conseil Central et du conseil d'administration.

Nouveau poste



M. Roméo Bellemare, bien connu dans le mouvement ouvrier catholique, vient de donner sa démission. Il a accepté la gérance d'un département à l'Acme Glove Works de St-Tite.

Journée d'études bien réussie à l'U.N. du Vêtement

Dimanche, le 9 décembre dernier, l'Union nationale du vêtement de Montréal tenait une journée d'études pour les officiers des différentes sections du syndicat. La J. E. eut lieu à l'édifice de l'Ecole d'éducation familiale et sociale, boul. St-Joseph est, à Montréal.

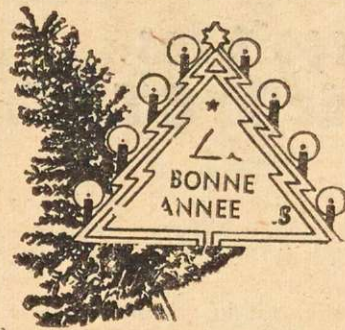
Environ 30 délégués prirent part à cette J. E. Les deux aumôniers des Syndicats de Montréal y assistaient ainsi que l'agent d'affaires du syndicat, M. A. Forte.

Après avoir assisté à la messe célébrée par M. l'abbé Maurice-J. Maher, un déjeuner fut servi et les séances commencèrent. Les problèmes suivants furent étudiés: "La morale dans notre Union, les déficiences concernant les contrats, le rôle des officiers et de l'agent d'affaires, les relations avec les employeurs, les services, les membres, les lois, etc.

On discuta ensuite de questions d'ordre et de discipline, notamment l'assistance en plus grand nombre aux assemblées, l'esprit d'équipe qui devait régner dans le milieu de travail, la discipline et la ponctualité aux réunions.

Quant aux services, la commission formée à cet effet, a déclaré qu'une plus grande publicité devrait être faite concernant les services. Il a été suggéré de faire imprimer un feuillet pour distribuer aux intéressés.

En résumé, la journée d'études a été un magnifique succès grâce au travail sérieux des délégués. Les rapports des différentes commissions seront étudiés par le comité exécutif et les directeurs des différentes sections afin que des mesures soient prises pour que les problèmes étudiés soient solutionnés le plus tôt possible.



Le président et les officiers du Syndicat National Catholique de la Pulpe et du Papier de Kénogami sont heureux de présenter à leurs patrons et à leurs membres leurs souhaits du NOUVEL AN.

Jos. Claveau, président
Léo Girard, sec.-financier

La Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Québec

présente aux officiers et aux membres des syndicats ainsi qu'aux patrons ses meilleurs vœux pour 1946.

Philippe Lessard, président.

Harry St-Hilaire, secrétaire.



Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Lauréat Morency, président,
20, rue Bayard, Québec
Tél.: 2-5808

J.-Omer Pagé, secrétaire,
20, rue Ste-Agnès, Québec
Tél.: 3-3751

1231 est. Demontigny

Montréal

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés.

Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon

Tél.: 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés.

M. L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J.D. JOANISSE, prés.

Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Oscar FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

19, rue Caron

Association de la Soie Celanese de Drummondville

Prés.: Raymond BUSSIERE

Sec.: Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie, de la Joliette Steel Ltd.

JEAN-PAUL JOLY, sec.-arch.

Trois-Rivières reçoit les délégués de la C.T.C.C.

La C.T.C.C. a tenu une journée d'études sur l'organisation syndicale, dimanche, le 25 novembre, aux Trois-Rivières. Les autorités municipales avaient mis les salles de l'Hôtel de Ville à la disposition des délégués pour cette journée.

La séance s'est ouverte à 10 h. a.m. par la prière et sous la présidence de M. Emile Tellier, 1er vice-président de la C.T.C.C., en l'absence du président général, M. Alf. Charpentier.

Dans ses remarques, le secrétaire général suggère: "que les fédérations envoient à la C.T.C.C. une copie du procès-verbal de chacune de leurs réunions du bureau fédéral, et que les conseils centraux, qui siègent souvent, envoient la substance des délibérations de chacune de leurs réunions, ainsi la C.T.C.C. aurait des renseignements de première valeur sur chaque corps affilié. (Un rapport écrit est préférable à un rapport verbal que pourrait donner un directeur lors d'une réunion du bureau confédéral). Dans le même ordre d'idées, les syndicats devraient informer leur fédération et leur conseil central. Ces derniers étant complètement au courant de ce qui se passe dans leurs syndicats pourraient en informer la C.T.C.C."

"Les membres doivent respecter l'autorité du syndicat et les syndicats doivent respecter l'autorité d'un conseil central ou d'une Fédération. Si quelques officiers ne vous donnent pas satisfaction, vous devez quand même respecter l'autorité édue aussi longtemps que dure son mandat.

"Le syndicat se doit de respecter la convention collective, une fois conclue. S'il est prévu qu'il ne doit pas y avoir de grève, de sympathie ou autre, vous ne devez pas en faire. Si vous tenez à faire une grève à tout prix, attendez l'expiration du contrat.

"C'est au moment des négociations que vous devrez "battiller" et aucune grève ne devrait survenir avant l'épuisement des procédures légales prévues à ce sujet. Si les négociations se terminent par la conclusion d'une convention collective de travail, cette convention doit être respectée intégralement pour toute sa durée, qui est généralement d'une année.

Nouvelles de St-Georges de Beauce

Les difficultés rencontrées par nos Syndicats de St-Georges, tant de la part du Conseil régional que de la part des employeurs, sont tellement nombreuses et inexplicables que malgré tous nos efforts nous n'avons encore rien réussi de pratique.

Toutefois, nous avons pris connaissance du fait que le conseil régional, après avoir ignoré notre requête, s'est rendu à celle de la St. George Woollens Mills en accordant la permission de payer un rétroactif de 10% sur les salaires gagnés en 1945.

Dans le cas de Dionne Spinning Mills, rien n'a marché. Nous tenterons de nouvelles démarches auprès de ces employeurs prochainement.

Si nos démarches restent vaines, il ne nous restera plus qu'à tenter une délégation auprès du ministre du Travail, afin de con-

"Vous devez conserver le sérieux de l'organisation pour conserver votre caractère d'organisme de paix sociale".

L'assemblée fut ensuite divisée en commissions comprenant chacune environ 20 délégués qui se retirèrent dans des salles différentes pour étudier de façon spéciale une partie déterminée du programme. Chaque commission avait un président, un secrétaire et un aumônier.

A midi, l'étude par commissions prit fin.

A deux heures, les secrétaires des commissions présentèrent tour à tour leur rapport et la discussion fut ouverte.

Conclusions :

M. G. Picard: Nous félicitons les délégués d'avoir répondu à l'appel de la C.T.C.C. Nous espérons qu'il y aura d'autres journées comme celle-ci afin de mieux faire comprendre la C.T.C.C. Ces journées seront utiles à tout le monde et feront mieux comprendre le sens de l'organisation au sein de la C.T.C.C., quels sont les remèdes qu'il faut apporter et les actes de discipline qu'il faut s'imposer. Pour arriver à résoudre les problèmes qui se posent de nos jours, tous les organismes qui existent déjà sont absolument nécessaires.

M. E. Tellier: Il me reste à remercier tous ceux qui ont bien voulu se dévouer pour assister à cette journée syndicale. La C.T.C.C. s'est mise au blanc. Tout le monde lui a dit ses déficiences. Si cette journée d'études se répète dans chaque centre, je crois que réglé plusieurs problèmes qui ont créé dans un avenir rapproché nous aurons des difficultés dans le mouvement syndical depuis plusieurs années.

L'abbé Côté: Il serait bon que chaque fédération régionale (conseil central) fasse un rapport à la C.T.C.C. de la journée syndicale qu'il tiendra dans sa localité. Ces journées d'études devant avoir lieu sous peu, ce serait une excellente occasion de mettre tout de suite en pratique vos résolutions prises aujourd'hui.

Les rapports des différentes commissions ont été référés à l'Exécutif de la C.T.C.C. et au Bureau Confédéral pour que ces deux organismes prennent action le plus tôt possible.

naître les véritables causes de tous ces retards.

D'autres cas semblables se sont déjà présentés au sein de notre mouvement. Des difficultés de toutes sortes, comme les influences personnelles ou politiques.

Le cas de Coaticook est encore présent à notre esprit. Qui ne se rappelle la lutte que nous avons menée durant deux ans, sans succès, pour faire inclure cette usine dans la juridiction de l'ordonnance No 8. Ce ne fut que plusieurs mois après que nous avons appris les causes de notre insuccès. Cette fois nous espérons que la législation à notre disposition nous permettra d'atteindre notre but.

De nouvelles entrevues auront lieu incessamment avec ces employeurs et nous espérons que cette fois il sera possible de satisfaire les justes réclamations de nos membres.

Nous espérons pouvoir en dire davantage dans notre prochaine publication. (HD)

Bulletin des Relations Industrielles de Laval

Le Bulletin no 3 des Relations Industrielles de Laval vient de paraître. Il contient deux études, dont l'une sur la sécurité syndicale et l'autre sur les comités d'entreprises en France. Signalons également deux brefs articles sur la réadaptation au travail, le syndicalisme et l'action politique. D'autres articles documentaires ainsi qu'une bibliographie complètent ce troisième Bulletin dont plusieurs articles sont traduits en anglais.

L'abonnement au Bulletin des relations industrielles de Laval est de \$1.50 pour une série de 10 numéros. Veuillez faire parvenir votre chèque au pair ou un bon de poste à l'adresser du secrétaire du Département des Relations Industrielles, Faculté des Sciences sociales, Québec.

Nouvelles de St-Hyacinthe

Le conseil central délègue trois de ses membres à la journée d'étude tenue aux Trois-Rivières:

M. l'abbé R. Frigon, aumônier, M. R. Delisle, président, et M. J.-M. Ayotte, organisateur de ce conseil. Empêché de s'y rendre, M. Ayotte se fit remplacer par Mlle M.-R. Dansereau.

Les membres du Syndicat du bas façonné de la Gotham voient avec plaisir dix syndiqués suivre des cours, comme tricoteurs, à l'Ecole Technique de notre ville.

Le Syndicat des menuisiers et facteurs d'orgue obtient deux certificats de reconnaissance syndicale:

le premier, pour leurs syndiqués de la manufacture Cayouette C. A. Ltée, de Saint-Hyacinthe;

le second, pour leurs syndiqués de la manufacture St-Germain et Fils, également de Saint-Hyacinthe.

Le Syndicat national catholique du meuble de St-Hyacinthe obtient un certificat de reconnaissance syndicale pour ses membres de la manufacture J. M. S. Enregistrée.

Le Syndicat de la construction obtient du conseil régional une augmentation de salaire de 10% pour tous les monteurs de lignes, employés de la Southern Canada Power, sur le territoire tombant sous la juridiction du comité paritaire de Saint-Hyacinthe.

Les membres du comité paritaire des barbiers et coiffeurs et tous les barbiers et coiffeurs syndiqués de St-Hyacinthe se réjouissent du fait que leurs confrères syndiqués de Sorel ont reçu une réponse affirmative à leurs demandes adressées, tant au conseil régional qu'à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Syndicat du Textile Coton

Le Conseil régional du travail a approuvé dernièrement une requête signée conjointement par la compagnie Goodyear Cotton of Canada Ltd, de St-Hyacinthe, et le Syndicat national catholique du textile concernant une augmentation générale de 7% des salaires, avec rétroactivité au 12 novembre 1945.



1946

Que l'année qui commence voie l'établissement d'une paix réelle qui amènera une ère de prospérité dans tous les foyers de nos syndiqués et qu'ainsi se réalisent nos vœux de BONNE et HEUREUSE ANNEE et pour les ouvriers et pour les patrons.

Syndicat National des Peintres de Montréal

J.-René Lapointe, prés.

Edouard Corbeil, sec.-fin.

Association des Plombiers-Soudeurs et Poseurs d'Appareils de Chauffage de Montréal

Albert Gibeau, prés.

Camille Périard, sec.-fin.

Assoc. Nat. des Briqueteurs et Maçons de Montréal, Inc.

A. Pomerleau, prés.

A. Lachance, sec.-fin.

Syndicat des Gantiers de Montréal, Inc.

Antonio Robert, prés.

Jeannette Lauzon, sec.

Le Syndicat National des poseurs d'armature métallique de béton de Montréal, Inc.

Léopold Lévesque, prés.

Jean-Paul Giguère, sec.-trés.
1231 est, rue Demontigny

L'Association des employés d'hôpitaux de Montréal, Inc.

F.-X. Girard, prés.

E. A. La Caire, agent d'affaires.

Synd. des Men. et Facteurs d'Orgues de St-Hyacinthe

Euclide Brunette, prés.

Alexandre Lefebvre, sec.

Association de la Soie Celanese, Inc. Saint-Joseph de Drummondville

William Turenne, prés.

Roland Champagne, sec.-fin.

Synd. National de l'Industrie du meuble de Beauharnois

Antonio Belisle, prés.

Léo-Paul Huot, sec.-fin.

Synd. Nat. Catholique de l'amiante d'Asbestos, Inc.

Albert Noury, prés.

Raymond Pellerin, sec.-fin.

Synd. des Employés Municipaux de la Cité de Sherbrooke

Raymond Jeanson, prés.

Ulric Bourque, sec.-fin.

Synd. Nat. des Travailleurs de la pulpe et du papier de Bromptonville, Inc.

Alfondée Fournier, président.

Synd. Nat. de la pulpe et du papier de Grand-Mère, Inc.

Joseph-H. Larue, prés.

Gaston Ricard, sec.-fin.

Syn. Nat. des Tr. de la pulpe et du papier de East Angus

Hermenegilde Coulombe, prés.

Gérard Roy, sec.-fin.

Tribunaux du travail

Par Gérard PICARD
(suite du numéro précédent)

Deux questions peuvent se présenter à l'esprit, en étudiant les tribunaux du travail:

1.—Pourquoi ne pas confier les problèmes du travail à une juridiction spéciale de la Cour supérieure, dans chaque province?

2.—Comment relier le mécanisme actuel de conciliation et d'arbitrage aux tribunaux du travail?

Essayons de donner une réponse aussi concise et aussi satisfaisante que possible à la première question.

Devant la Cour supérieure, il faut suivre une procédure traditionnelle, lente et compliquée. Seuls les bons avocats s'y retrouvent.

Devant la Cour supérieure, les frais de justice et les honoraires montent vite. Ces frais et ces honoraires sont sans doute justifiés, et ils ne grèvent pas outre mesure les budgets des gens à l'aise, ni les budgets des clients occasionnels. Mais s'il fallait porter devant la Cour supérieure tous les différends individuels et collectifs du travail, aucun syndicat de travailleurs ne pourrait résister financièrement sans une contribution minima de dix dollars par membre, par mois.

Comme certains jugements de la Cour supérieure peuvent être portés en appel devant d'autres Cours et jusqu'au Conseil privé, la contribution syndicale minima de dix dollars prévue au paragraphe précédent devra être augmentée, par voie de prélèvements spéciaux, à l'occasion de chaque appel.

Ajoutons encore, dans un autre ordre d'idées, que l'obligation de soumettre les différends du travail à la Cour supérieure signifierait purement et simplement la suppression du droit de grève.

Enfin, devant la Cour supérieure, (et le point soulevé ici est très important), les juges et les avocats sont toujours d'accord pour considérer les lois statutaires comme des lois d'exception, et leur applique la règle de l'interprétation restrictive. Ainsi, la loi de la convention collective est une loi statutaire, une loi d'exception, suivant les juristes, et cependant, quel que deux cent mille ouvriers et ouvrières y sont assujettis. Même chose pour la loi du salaire minimum, bien qu'environ un demi-million d'ouvriers et ouvrières y soient assujettis. C'est peut-être conforme à la tradition juridique mais c'est tout à fait antisocial. Dans certains pays, les conventions collectives sont reconnues, non par des lois d'exception, ni par le Code civil, mais par un Code du travail, et parfois par la constitution nationale. Voilà une émancipation qui n'est pas banale, et qui devrait faire réfléchir plusieurs savants juristes.

Même si cet article est déjà ennuyeux, nous nous en voudrions de ne pas citer un exemple facile à comprendre pour illustrer davantage ce qui précède. Dans les décrets de guerre relatifs aux salaires (et les décrets sont un peu moins que des

lois d'exception) aucun article ne donne de règle à suivre en matière de rétroactivité des requêtes en augmentation de salaires. En Cour supérieure, on conclurait savamment qu'aucune requête ne peut être rétroactive, parce que la loi ne parle pas expressément de rétroactivité. Le Conseil national du travail et les Conseils régionaux, qui sont des tribunaux du travail à juridiction limitée, ont interprété la loi, non pas généreusement, mais avec bon sens, et ont établi la règle générale suivante: les augmentations de salaires sont rétroactives à la date de la requête. Et il faut de bonnes raisons pour obtenir une dérogation à cette règle.

Les différends individuels et collectifs du travail, vu leur importance sociale et leur nombre, doivent être réglés avec le minimum de délais et de frais, suivant une procédure simple, devant des tribunaux "faits sur mesure", où le président (de préférence un homme de loi) a comme collègues, en nombre égal, des représentants des associations patronales et des syndicats de travailleurs.

Autre question. Que faire des conseils de conciliation et d'arbitrage en face des tribunaux du travail? Ces conseils connaissent généralement des différends collectifs du travail, et rien n'empêche de les garder comme juridiction de première instance dans le domaine de leur compétence. Et, dans notre province, on devrait pouvoir en appeler, devant un tribunal du travail créé à cette fin, des décisions arbitrales de première instance, dans le cas de différends entre les services publics et leurs salariés.

Avant de terminer ce long article, nous suggérons de faire l'expérience suivante: Que la commission permanente du Conseil supérieur du travail, en plus de son rôle actuel, devienne en même temps un tribunal du travail agissant comme tribunal d'appel:

a) des décisions arbitrales de première instance rendues en vertu de la loi des différends entre les services publics et leurs salariés;

b) des décisions de la Commission des accidents du travail.

La véritable éloquence consiste à dire tout ce qu'il faut, et à ne dire que ce qu'il faut.—La Rochefoucauld.

Ne fit-on que des épingles, il faut être enthousiaste de son métier pour y exceller.—Diderot.

LISEZ
LE DEVOIR

pour être renseigné
de façon impartiale.

Nouvelles du Centre d'Apprentissage de Montréal

Montréal, le 17 décembre. — Un cours pour charpentiers vient d'être ajouté aux séries de cours donnés au Centre d'apprentissage du bâtiment, 2275 est, Laurier. L'instruction portera sur tous les aspects du métier, allant du carré de la maison aux fermes supportant les toits.

Il est très important pour le charpentier de se rendre compte de l'importance de son travail, car de celui-ci dépend la stabilité de la maison, ainsi que le coût d'entretien, par exemple de mauvais joints et un mauvais clouage affaiblissent un édifice et laissent une porte d'entrée à l'humidité.

On expliquera aux apprentis pourquoi il est nécessaire que les poutres, soliveaux et autres pièces portant une charge lourde, soient posés solidement les uns sur les autres afin de pouvoir donner le service qu'on leur demande.

Dans certains milieux on est porté à faire supporter la charge, tout simplement, par des clous et ceci est une pratique à éviter.

On leur montrera aussi comment encadrer une cheminée, la manière à éviter tous risques d'incendie ou de construire un toit qui pourra supporter le poids de la neige sans danger d'écroulement.

La fabrication des portes et des fenêtres ne sera pas enseignée, mais on donnera aux apprentis des connaissances de ce travail afin qu'ils puissent préparer les ouvertures nécessaires pour les recevoir.

Les cours seront sous la direction de M. Marcel Pelland, qui a non seulement une grande expérience dans ce genre de travail, mais aussi l'avantage d'être un pédagogue.

M. Pelland est un gradué de l'Ecole Technique de Montréal et a travaillé dans la construction avec l'entrepreneur bien connu Côme Létourneau, ainsi qu'à son propre compte. Il a travaillé dans la menuiserie pour la maison Willis et a été professeur à l'Ecole des Arts et Métiers à St-Jean, Québec.

(Communiqué)

L'ennui est entré dans le monde par la paresse.—La Bruyère.

L'égoïsme est le poison de l'humanité.—Balzac.

Aux âmes d'élite, des devoirs plus grands, et par conséquent des épreuves plus grandes, sont imposés.—Dumas.

G. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

CLairva: 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maison neuve

Montréal



1946

Que la Providence, dans sa bonté, rende vraiment heureuse et prospère cette nouvelle année, pour nos syndiqués et leurs familles et pour nos patrons.

Synd. Cath. Fém. des Employées des Maisons Hospitalières de Québec et du district, Inc.

Laurette Bernatchez, prés.

Marie-Louise Roy, sec.

Synd. Nat. Cath. des Ser. Hospitaliers de Québec, Inc.

Maurice Babin, prés.

Hervé Rousseau, sec.-fin.

Union Cat. de compagnons et coiffeuses de Québec, Inc.

Alphonse Robitaille, prés.

Joseph Laroche, sec.-fin.

Synd. des Employés féminins des Mag. de détail de Chicoutimi

Gabrielle Murray, prés.

Irène Simard, sec.-fin.

Syndicat des Coiffeuses de Chicoutimi

Colette Ouellet, prés.

Ena Tremblay, sec.-fin.

Synd. Cath. Nat. des Imprimeurs de Chicoutimi, Inc.

Victor Leclerc, prés.

Arthur Boivin, sec.-fin.

Syndicat des Employés masculins des magasins de détail de Chicoutimi

Dominique Harvey, prés.

Philippe D'Amours, sec.-fin.

Synd. Cath. de l'Industrie du Bois de Cabano, Inc.

Roméo Ducharme, prés.

J.-Ad. Canuel, ag. d'aff.

Synd. National des Travailleurs de la pulpe, La Tuque

Edmond Renaud, prés.

Pierre Bertrand, sec.-fin.

Synd. Nat. des Travailleurs de la pulpe et papier Inc. de Portneuf

Aurélien Hamel, prés.

Arthur Leclerc, sec.-fin.

Syndicat Catholique et National de Charlevoix-Est Interprofessionnel

Auguste Lévesque, prés.

Bertrand Riverin, sec.-fin.

Le Synd. Nat. des Emp. du com. de gros de Chicoutimi

J.-Ludger Jauvin, prés.

Raymond Perron, sec.-fin.

Syndicat National des Travailleurs de la pulpe et du papier de Windsor Mills, Inc.

Albert Paquette, prés.

Eloi Champoux, sec.-fin.

Synd. National Cath. de l'amiante, Inc. Thetford Mines

Emile Lessard, prés.

Fernand Lachance, sec.-trés.

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Clermont

M. Gérard Bergeron, prés. — M. Joseph Tremblay, sec.-fin.

Sécurité syndicale

Par Gérard Dion, extrait du "Bulletin des Relations Industrielles" de l'Université Laval, Québec

Le problème de la sécurité syndicale est à l'ordre du jour dans les relations de travail. Il constitue souvent l'élément principal des litiges soumis, depuis ces dernières années, aux comités de conciliation et d'arbitrage.

Ce problème, qui a toujours existé, a pris une importance presque capitale dans le Québec, depuis l'adoption de la Loi des relations ouvrières et de l'arrêté C. P. 1003. En effet, jusqu'à ces dernières années, un syndicat qui réussissait à grouper un certain nombre d'ouvriers, nécessaires à une entreprise, pouvait, même s'ils n'étaient qu'une faible minorité, faire du chantage et, avec des moyens radicaux, comme la grève, forcer un employeur à lui accorder la reconnaissance et à signer une convention collective de travail. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi: toute grève est illégale aussi longtemps que n'ont pas été épuisées les différentes procédures requises par les lois mentionnées dont la première est la reconnaissance par la Commission de relations ouvrières. Et pour obtenir cette reconnaissance, le syndicat doit posséder un effectif déterminé, soit 51% pour les entreprises soumises à la juridiction fédérale, et la majorité absolue pour les entreprises provinciales. C'est donc dire qu'un employeur, pour négocier ou renouveler une convention collective, peut toujours exiger du syndicat ce pourcentage. Par ailleurs, les syndicats, s'ils veulent avoir leurs coudées franches et pouvoir recourir à la loi, sont obligés de maintenir un effectif qui dépasse la majorité des ouvriers d'une entreprise. L'arrêté C. P. 1003

est la Loi des relations ouvrières, faits pour les protéger, les contraignent à prendre les moyens de conserver leur effectif et même de l'accroître.

* * *

Qu'est-ce donc que la sécurité syndicale? On peut la définir comme suit: c'est l'assurance pour un syndicat de pouvoir continuer d'exister, de se perfectionner et de remplir efficacement son rôle d'une façon permanente.

La sécurité syndicale est légitime parce qu'elle répond à un besoin général de l'homme au travail.

Le Syndicat est une institution nécessaire à la sauvegarde des droits ouvriers, à l'établissement sur des bases humaines des relations de travail, et à la réalisation d'un ordre social chrétien dans la justice et la charité. C'est là un principe reconnu dans tous les pays démocratiques, particulièrement dans le nôtre, que les gouvernements fédéral et provinciaux ont consacré dans leur législation du travail et qu'ils appliquent constamment lorsqu'ils offrent et même, dans certains cas, demandent aux syndicats ouvriers une collaboration officielle.

Or, pour accomplir leur rôle pleinement et **pacifiquement**, les syndicats ne doivent pas seulement avoir l'existence, mais aussi l'assurance de continuer d'exister. C'est là, d'ailleurs, un besoin tout à fait normal. La nature elle-même pousse tous les êtres vivants à conserver leur vie et la crainte de disparaître crée une atmosphère impropre à un travail serein et fécond. Cela est vrai des groupes comme des individus.

On peut donc conclure que
(Suite à la page 11)

Comment conduire un cercle d'études

(par Chs-E. FAUCHER)

Pour en arriver à une véritable reconstruction sociale pour le peuple et par le peuple éduqué et agissant, il faut connaître le mal dont souffre notre société et trouver les moyens d'y remédier.

Le cercle d'études fournit les moyens de transformer en travailleurs sociaux, en hommes d'action toute une population, en apprenant à celle-ci à se former par la méthode de l'enquête sociale qui est réellement la base de toute reconstruction sociale.

L'enquête sociale consiste à: voir, juger, agir.

Voir ce qu'il faut au peuple de chez nous pour arriver au perfectionnement de sa vie sociale, professionnelle et économique. "Enquêter sur la vie de tous les jours".

Il faut donc constituer des groupements bien vivants, pleins d'élan, d'enthousiasme, de vitalité constructive qui veulent faire quelque chose, qui font déjà quelque chose pour la reconstruction sociale.

Juger les faits, ramassés par chacun des membres du cercle, à la lumière de la charité, de ce qui doit ou devrait être, chercher les moyens d'y remédier. Il ne servirait à rien de constater les déficiences de l'ordre social actuel, si l'on ne fait rien pour en changer la situation. C'est pourquoi les résolutions (du cercle d'études) doivent être claires, déterminées et surtout réalisables par les membres.

Agir. Il ne suffit donc pas de voir et de juger; mais il est nécessaire qu'une action solide et sincère vienne couronner l'enquête faite par l'observation (voir) et la discussion (juger). Un syndiqué apôtre ne dési-rera rien autre chose que de fai-

re passer dans le domaine de l'action les résolutions prises parce que la sympathie est entrée dans son cœur. Il a vu la misère, la détresse de ses compatriotes; il sait maintenant comment faire pour en sortir et mettre du bonheur dans la vie.

Dans le prochain numéro, nous tâcherons de vous démontrer qu'un cercle d'études est à la portée de tous et qu'il est temps d'ententer l'expérience pour le plus grand bien commun.

Délégués répudiés

Le Conseil des métiers et du travail de Montréal, au cours de sa réunion régulière tenue en la salle de l'Assistance publique, sous la présidence de M. Paul Fournier, a adopté à l'unanimité le rapport du comité de discipline qui a fait "le procès" de 40 délégués accusés d'avoir donné leur appui au parti ouvrier-progressiste (communiste) aux dernières élections fédérales.

En vertu de ce rapport, les 40 délégués en question ont été suspendus pour un an. Parmi ces délégués, on remarque les noms de Madeleine Parent, Robert Haddow, Adrien Villeneuve, Jean Paré, Alec Gauld et Kent Rowley.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

GASTON GIBEAULT, C.R.
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
TEL. 60 3, rue Préfontaine



Voulez-vous une bonne assurance?...

Unissez-vous aux 155,000 membres de l'Ordre des Forestiers Catholiques. Vous aurez le choix entre 12 plans d'assurance modernes et pratiques, et à des prix alléchants.

En plus vous bénéficierez de réunions sociales et d'aide fraternelle aux jours d'épreuves. En prenant une police d'assurance-vie dans l'Ordre des Forestiers Catholiques, vous devenez actionnaires de la société. Vous avez votre mot à dire dans sa gestion et vous obtenez votre part des bénéfices. La plus forte société d'assurance-vie catholique d'Amérique.

Capital: \$45,000,000

Versements aux membres: \$85,000,000

RENSEIGNEZ-VOUS en envoyant le coupon ci-dessous:

Les Forestiers Catholiques, 1015, rue St-Denis, MONTREAL.

Veillez m'envoyer des renseignements sur l'Ordre des Forestiers Catholiques:

Nom

Adresse

Occupation Age

Le syndicalisme ouvrier au Canada

Le 34e rapport annuel sur le Syndicalisme ouvrier au Canada, portant sur l'année civile 1944, vient d'être publié par le ministère du Travail, auprès duquel on peut se le procurer contre versement de 25 cents.

L'effectif des organisations ouvrières au Canada a encore augmenté considérablement au cours de 1944. Le total de 724,138 membres à la fin de 1944 représente une augmentation de 59,655 ou 9% du total de 664,533 en 1939. Sur un total estimatif de 2,860,000 salariés âgés de 14 ans et plus, dans les occupations non-agricoles au Canada, environ 25% étaient des syndiqués à la fin de 1944; la proportion en 1943 s'établissait à un peu plus d'un cinquième.

Le nombre des unités locales de syndicats est passé de 3,735 en 1943 à 4,123 en 1944, soit une augmentation de 388. Il y a lieu de souligner que l'augmentation dans le nombre des syndicats locaux au cours des deux dernières années dépasse l'augmentation nette durant la période

1928-1941. L'augmentation dans le nombre des syndicats au cours de 1944 est attribuée en grande partie à l'organisation de nouvelles unités locales plutôt qu'au développement des sections déjà existantes. L'augmentation dans le nombre des nouvelles sections locales a été de beaucoup la plus considérable dans les syndicats industriels des services; cependant, il y a eu également une augmentation marquée dans l'industrie de la métallurgie.

Le groupe des industries de la métallurgie qui compte 26.7% du total des syndiqués demeure le plus considérable, bien que l'augmentation rapide en temps de guerre dans le nombre des syndiqués de ce groupe a cessé au cours de l'année. Le total des syndiqués dans ce groupe d'industries est passé de 199,487 en 1943, à 193,336 en 1944, soit une diminution de 3.1%. Deuxième en importance est le groupe des chemins de fer qui comptait 16.7% du total des syndiqués en 1944 et accusait pour l'année une augmentation de 12.1%.

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

POUR VOUS, MESDAMES

Noël, fête des petits

La lumineuse fête de la naissance du divin Enfant est celle des petits. C'est à eux qu'il s'identifie en cette sublime nuit.

Jésus, dont l'amour embrassait l'univers, avait une prédilection pour les petits, pour les humbles, pour les enfants. Plusieurs traits de l'Evangile l'attestent. Nous voyons que les apôtres, discutant sur la question de savoir qui d'entre eux était le plus grand, Il leur dit: "Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous et le serviteur de tous". Et prenant un enfant qu'Il mit au milieu d'eux et l'ayant embrassé, leur dit: "Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit".

L'humilité, l'innocence, l'obéissance, la simplicité sont les vertus qu'Il aimait en eux. Comme l'âme de ces petits est chère au Seigneur, comme Il s'oppose à ce qu'on leur fasse le moindre mal, qu'on les scandalise! Et Il les offre comme modèle à ses apôtres: "Je vous le dis en vérité que si vous ne vous convertissez et si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux". "Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on le pendît au cou une meule de moulin et qu'on le jetât au fond de la mer".

Saint Marc raconte qu'un jour, on présenta à Jésus des petits enfants, afin qu'Il leur touchât, et comme les disciples repoussaient durement ceux qui les Lui présentaient, Il s'en fâcha et leur dit: "Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les empêchez point, car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent". Et les ayant embrassés, Il les bénit "en leur imposant les mains".

Et ces émouvantes rencontres traversent les siècles. Vous verrez bientôt les petits près de la balustrade, contemplant les merveilles qu'évoque l'Eglise quand elle expose l'Enfant-Jésus, la Vierge auréolée de pudeur et d'amour, Saint Joseph tout attendri, les anges d'or et d'azur, les bergers suaves, l'humble crèche, l'étable ouverte dans la nuit constellée, le boeuf et l'âne qui empêchent le nouveau-né de grelotter, l'Etoile miraculeuse, cette lumière qui conduit les Mages solennels vers la Lumière! Dans les yeux limpides des petits, quel ravissement! quelle extase! quelle ferveur! Comme ces jeunes contemporains ressemblent aux enfants bénis de l'âge évangélique!

Oui, Noël est bien leur fête, pleine d'espoir, de promesses! En dépit des temps précaires, ils ont gardé leurs petites âmes toute brûlante de desirs, toute confiante dans les prodiges. Comme ils la souhaitent cette grande fête! Sa vraie beauté ne réside-t-elle pas dans le miracle de foi renouvelé dans tous ces jeunes cœurs!

Pour eux, Noël, c'est avant tout la fête du "petit Jésus", mais combien ils tiennent bien

un peu aux petites joies de la vie, c'est aussi la nuit que le légendaire vieillard à barbe blanche a choisie pour venir leur rendre visite, sortir de sa hotte bien garnie et déposer près du sapin étincelant de lumière, les merveilleux joujoux, provision de joie qui se prolonge bien après la fête!

Noël, c'est la Nuit par excellence des petits... des petits qui ont une enfance protégée, heureuse, comblée... mais pour les autres...

Qu'il est navrant de penser que pour tous, elle n'est pas la fête du Bonheur, que des milliers de petits contemplent déjà avidement dans les vitrines des friandises qu'ils ne mangent que des yeux, des jouets qu'ils ne revoient qu'en rêve, que même la puissance d'amour des mères ne peut donner congé au froid et à la faim en cette nuit-là. Pourquoi faut-il donc que tant de tendres cœurs se serrent dans la plus cruelle des douleurs précoces!

Oh! la cruelle nuit pour les déshérités!

Les âmes compatissantes font bien des miracles de dévouement, mais il n'y a pas assez de volontaires de la charité pour la multitude des détreesses à secourir; trop d'êtres insensibles n'entendent pas l'appel divin aux hommes de bonne volonté.

Ah! si chaque privilégié du

sort voulait seulement prélever un peu du superflu pour faire naître un moment la joie au cœur des malheureux, que de grandeur ajoutée à la haute spiritualité de Noël, que de joie dans le monde et que de bénédictions dans le Ciel!

Un grand obstacle au bonheur c'est de s'attendre à un trop grand bonheur.—Fontelle.

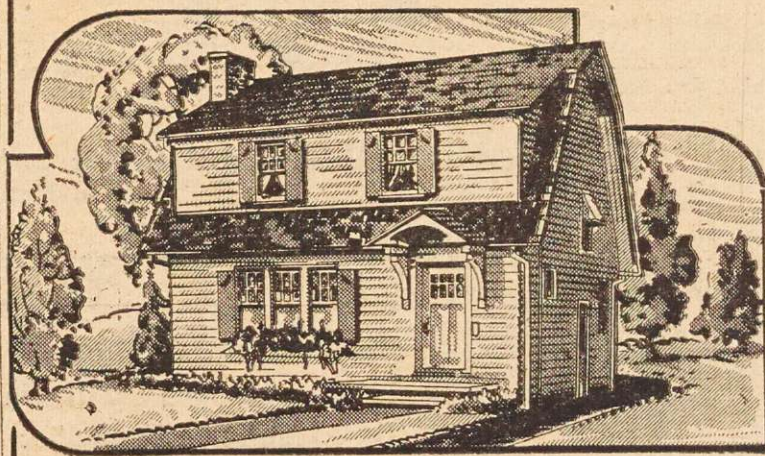
Ne vous croyez pas exempts de préention, ce serait la plus grande de toutes.

Blouse de crêpe



Une blouse de crêpe romain noir brodée de perles d'acier et de jai, à la fois distinguée et pratique. C'est le genre de vêtement dont on ne se fatigue pas.

La maison des travailleurs



MAISON ULTRA-MODERNE

18, 21e Rue, Québec

\$1.00 le billet — 6 billets pour \$5.00

Pour la construction d'un siège social à la C.T.C.C.

Valeur de \$9000.00

Adressez-nous CE COUPON

Sur réception de ce coupon et de votre remise, nous vous retournerons les billets demandés.

SECRETARIAT DES SYNDICATS CATHOLIQUES

19, rue Caron

Québec

Veuillez trouver ci-joint, la somme de \$..... pour l'achat debillet(s) sur la MAISON DES TRAVAILLEURS

NOM

ADRESSE

A nos amies lectrices

L'an mil neuf cent quarante-cinq s'en va! Vive l'An neuf qui approche!

Encore qu'il s'ouvre sur des inquiétudes humaines, nous souhaitons qu'il nous prépare un peu de bonheur, car Noël, avec sa douceur et sa paix, est l'oasis d'espérance que deux mille ans de christianisme gardent fleurie au plus secret de notre cœur! Puisse le ciel accueillir favorablement nos vœux!

Pour la grande famille de notre journal, le meilleur souhait n'est-il pas que l'amitié liant ses membres les uns aux autres soit plus intime que jamais! Amitié des lecteurs, des abonnés, des annonceurs, des rédacteurs, des collaborateurs, qui veulent bien considérer Le Travail comme une manne spirituelle, un bienfait, un refuge, une consolation, une force!

Aussi, pour resserrer ce lien, nous prions les directrices des syndicats féminins de faire parvenir à la Rédaction toutes les nouvelles, activités, initiatives, etc., intéressant notre groupe ouvrier. Tout comme la fidélité de nos abonnés et de nos lecteurs, leur propagande amicale nous est précieuse et, d'avance, nous les remercions d'un cœur joyeux. Nous leur demandons cet effort pour le succès du journal et le bien de notre collectivité.

Ainsi nous irons allègrement vers cette nouvelle année. Souhaitons tous ensemble qu'elle soit douce au monde et à tous ceux et celles qu'associe Le Travail.

A tous, Joyeux Noël! Bonne, Heureuse et Sainte Année!

MANYA

Comment le dire?

On a beau dire et beau faire, les enfants connaîtront un jour les mystères de la vie. D'où leur en viendra la révélation? des petits gars de la rue, des compagnons de classe ou de jeux? Dans ce cas, les mystères seront bien des fois dénaturés, tournés en ridicule, et n'inspireront pas le respect. De qui donc, alors, leur doit venir la lumière? des parents, les premiers responsables.

Mais combien n'osent pas, parce qu'ils ne savent pas comment le dire, à quel moment parler, quelle dose de vérité dévaler à la jeune intelligence! C'est pour leur venir en aide que Mme O. Vincent-Fumet vient de publier une étude, remarquable de psychologie, d'expérience et de sens chrétien: "Comment le dire?" Elle a connu elle-même la difficulté d'instruire sa propre fille; elle rappelle ici ses formules simples, claires, chargées de vérité. Que personne ne s'offusque d'une méthode aussi franche: on a beau dire et beau

faire, les parents doivent parler!... L'auteur va plus loin: elle discute s'il est opportun de faire lire certains volumes, plus complets, aux jeunes gens, aux fiancés, aux futurs époux.

Cette plaquette ne donne pas un enseignement complet en matières d'éducation sexuelle: elle suggère aux parents des réponses satisfaisantes aux premières questions de l'enfant: elle leur donne les vrais principes qui doivent les guider dans une matière aussi délicate: elle apprend à CREER au foyer une atmosphère d'intimité et de confiance. UN CLIMAT FAVORABLE A LA PREMIERE INITIATION.

Les associations de parents, les mouvements d'Action catholique, tous les groupements d'adultes devraient s'emparer de cette plaquette et la répandre dans tous les foyers. "Comment le dire?" ou "Nos petits et les mystères de la vie" est en vente dans toutes les bonnes librairies ou aux Editions de LA FAMILLE, 3425, rue St-Denis, Montréal 18.

Prix: \$0.10; par la poste: \$0.13.

Réorganisez votre situation financière

DÉBARRASSEZ-VOUS de vos dettes pressantes. Mettez de l'ordre dans votre situation financière en consolidant vos dettes. Empruntez à la Banque Royale du Canada assez d'argent pour payer vos comptes en souffrance et remboursez la banque par versements mensuels. Vous vous assurerez ainsi une parfaite tranquillité d'esprit... et le coût de ces emprunts est vraiment minime! Sur un emprunt de \$100, remboursable en 12 versements mensuels, les frais de banque ne s'élèvent qu'à \$3.25.



PROCUREZ-VOUS, À L'UNE DE NOS SUCCURSALES, NOTRE BROCHURE SUR LES PRÊTS PERSONNELS.

Choisissez le mode de paiements qui vous convient le mieux

Quand vous empruntez	vous remboursez chaque mois
\$ 25 pour 6 mois	\$4.25
12 "	2.15
\$ 50 6 mois	8.48
12 "	4.30
18 "	2.91
\$100 6 mois	16.96
12 "	8.60
18 "	5.82
24 "	4.43
\$200 6 mois	33.92
12 "	17.21
18 "	11.64
24 "	8.86

L'intérêt est inclus dans le paiement mensuel.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

To Our English -- Friends

War of Ideas in Labor

Mr. Alfred Charpentier, president of the C.C.C.L., while in London on his way back from the I.L.D. Conference in Paris, wrote the article herunder, which was published in a London newspaper. We reproduce here this article for the benefit of our readers.

Organized Labour has always waged a war of ideas. First, to reconquer the rights from which workers had been deprived by the coming and the development of modern industrialism. These were the rights to organize trades-unions and to collective bargaining for better conditions of work. Second, since the first great world war the Labour Movement has had to wage war against economic dictatorship and more recently against political totalitarianism.

What were the means at its disposal to fight for its rights in older days?

Friendship amongst working men of the same calling, Christian love to help one another and cooperation or trade-unionism. But antagonism of capitalistic employers to trades-unions based on those lofty principles developed into the Labour Movement the class struggle spirit fed upon class-hatred. Marxists are especially responsible for having instilled class hatred into

the Labour Movement throughout the world.

For a long time, trades-unions were--many still are--merely materialistic economic forces opposed to similar forces, the capitalistic interests. Their decisions and doings were (as are for quite many yet) no more no less than individualistic such as are those of any single capitalistic employer. Both the union and the employer were forgetful of the moral sense of justice as to what was right and as well of the human sense of service to society in as much as both were producers of goods or of services.

On the other hand, Trade-unionism appearing unable to check up the ascendancy of economic dictatorship (monopolies) has given rise to socialism and positive political action in most countries. But here again it is a socialism and a political action in which more Christian principles are divorced from economics, in which economic

factural findings only seem to count. In consequence, what a topsy turvy world is ours. All sorts of isms have cropped up. None is good without God's spirit in it. The error has been in forgetting that spiritual values are what is uppermost in a man's life as well as in a family's or in the nation's life.

The Canadian and Catholic Confederation of Labour that I am heading in Canada was founded twenty five years ago to meet the economic needs, the moral ideals and social aspirations of a population of working people of various creeds and nationalities, all craving, all striving for a prompt return in industrial and economic and political life of the illuminating love and spirit of Christ. Throughout the world are needed labour and trade-unionist leaders as well as captains of industry inflamed with that spirit of truth and justice so that industry may save itself from chaos and contribute deeply to remaking the world.

The British Labour Government which originated in the Christian spirit can have the same spirit rejuvenated so as to set also a very influential example to the workers of the world.

Alfred CHARPENTIER

Join That Union Now

Canada has a stake in collective bargaining it cannot afford to lose. For the right to join with fellow workers in free unions is as essential to our democracy as the right to vote. A strong trade union movement is one of the best guarantees this country could have that a "truly democratic way of life" will be extended to all our citizens. And a shackled labor movement has always been the first aim of the enemies of democracy.

The right to organize has resulted in untold gains to Canadian men and women and to the communities in which they live. Before unions grew strong, workers were fired or laid off at the employer's whim. "You, you and you--don't come back tomorrow", the foreman would say, and he might be pointing at a man with twenty years of service with the company or one with only two months' work experience. Today union contracts can provide just and orderly procedures which bring a certain measure of security into workers' lives.

No less important than any of these functions is the part played by unions in preserving the sense of dignity within a man. Modern industry has tended to deprive workers of the sense of craftsmanship, of essentiality, which belonged to the old skilled worker. The worker in huge modern corporations knows that what he thinks and what he feels as an individual means little or nothing to the captains of industry. Membership in a strong union gives back the self-respect which comes from knowing "My say counts." A say in our occupation-

nal life, in which we spend most of our waking time, a say as to how long we shall work, for what wages, and what some of the rules of the game shall be—a say that counts—is as essential to a living democracy as a say in the workings of government.

Employers, likewise, benefit from collective bargaining. Regular and orderly industrial relations not only help wage earners but also show up in the profit and loss statement at the end of the year. The productivity of men satisfied that their best interests are protected goes up in leaps and bounds.

Communities, small and large, depend on the wellbeing of the working population for their own wellbeing. Bad factory conditions create health hazards which tend to disappear when collective bargaining steps in.

Local stores need customers with good wages to spend. Well-paid, satisfied workers make good citizens. Slums, malnutrition and anxiety make bad ones. Effective trade union organization pays big dividends, not only to workers, but to society at large.

La sincérité se dit aisément en paroles mais là où on la voit c'est dans les actions.

Le bienfaiteur a ordinairement de la mémoire pour deux.

On n'est pas délicat à demi.

Veux-tu être grand de la plus vraie grandeur? Oublie-toi pour ne penser qu'aux autres.

La conscience est le poulx de la raison qui bat et nous avertit. —Coleridge.

Entre le passé qui nous échappe et l'avenir que nous ignorons, il y a le présent où sont nos devoirs. —A. de Gasparin.

Ne permets pas à ta langue de courir au-devant de ta pensée. —Chilon.

Syndicat N. C. des Employés des Institutions Religieuses de Saint-Hyacinthe, Inc.

M. OSCAR POIRIER, prés.

Mlle SUZANNE PERRON, sec.

Le Syndicat catholique du bas façonné de St-Jean

souhaite à ses membres, à leurs familles et à leurs patrons.

Bonne et heureuse année

Maurice BERNIER, président.

Léo BOURQUE, secrétaire-financier.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1946

Aux officiers et aux membres de nos Syndicats ainsi qu'aux patrons de la ville de Granby.

Conseil central des Syndicats nationaux catholiques de Granby

Gérard RACINE, président.
Gilles CHARBONNEAU, secrétaire-financier.



ANNEE HEUREUSE ET PROSPERE

à nos membres, à leurs familles et à nos patrons.

Syndicat catholique national du Textile de Montmorency, Inc.

Archur Pelletier, président.
Simone Lavoie, sec.-financière.



Aux officiers et aux membres de nos différents Syndicats, ainsi qu'aux patrons de la vieille capitale, nous souhaitons une

Bonne et heureuse année

marquée de succès et d'entente réciproque.

Conseil central des Syndicats catholiques de Québec



Meilleurs vœux

de succès à tous nos syndicats, à leurs membres et à nos patrons.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Oslas FILION, président — J.-B. DELISLE, secrétaire



L'Union Nationale Catholique des Charpentiers-Menusiers de Québec

offre à ses membres et à leurs familles, ainsi qu'aux employeurs, les meilleurs vœux de

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

Rosario Gosselin, président.

Amédée Delisle, secrétaire-financier.



BONNE ANNEE

à tous nos syndiqués, à leurs familles et à nos patrons.

Syndicat Catholique National du Textile de Granby

Philias Dion, président Roger GEMME, secrétaire-financier



Cercles d'études

Jusqu'ici nous avons vu la nature du cercle d'études, son but et les conditions de succès de cet organisme de formation. Dans le présent article, il sera utile de considérer la composition du cercle.

COMPOSITION DU CERCLE D'ETUDES

Parler de composition du cercle, c'est d'abord poser la question: à qui s'adresse-t-il? C'est aussi parler de la manière dont les membres composent le groupement.

Le cercle s'adresse à ceux-là seuls qui sont capables de constituer un jour cette élite dont il a été question précédemment, soit par les qualités d'intelligence et de volonté, soit par leur esprit de zèle et de dévouement, soit encore par les dispositions de foi religieuse: qualités, esprit et dispositions qui portent généralement un catholique à l'action et aux œuvres d'apostolat.

Une fois que le syndiqué aura été formé dans le cercle d'études, les qualités d'intelligence et de volonté feront de lui un bon dirigeant et propagandiste; l'esprit de zèle et de dévouement le transformeront en un recruteur tenace et en un agent d'affaires éclairé; l'esprit de foi en apôtre.

Quant au nombre que doit composer un cercle, trois ou quatre suffisent, quinze semblent un maximum, six une bonne moyenne. Sont-ce là des nombres conventionnels? Non, car étant donné la nature et le but que le cercle poursuit, celui-ci ne serait plus qu'une rencontre ou une étude individuelle, s'il y en avait moins que trois membres, ou deviendrait une classe d'élèves dont le caractère est celui d'un groupement enseigné par un maître, tandis que le cercle d'études est une réunion qui s'enseigne elle-même.

Un dernier mot sur le recrutement des membres. Le cercle doit être homogène, c'est-à-dire que les membres qui vont le composer doivent avoir à peu près le même niveau intellectuel et sortir du même milieu de travail, de façon par exemple, que l'on ait un cercle d'employés, un cercle d'ouvriers, un cercle féminin.

Dans ces conditions, l'éducation sociale que le cercle se donne est plus facilement et également assimilable par tous et la formation en vue de l'action plus spécialisée, car il ne faut pas oublier que dans le cercle d'études, il s'agit de savoir pour pouvoir.

Dans un prochain article, nous continuerons de parler de la composition du cercle.

Georges COTE, ptre, aumônier général de la C.T.C.C.

Sécurité syndicale

(Suite de la page 8)

si l'ordre social exige que les syndicats aient une certaine sécurité pour jouer efficacement leur rôle, il incombe à tous ceux qui peuvent le faire, notamment aux syndicats eux-mêmes, aux employeurs et à l'Etat, de prendre les moyens de la garantir.

* * *

Depuis plusieurs décades, et particulièrement depuis la première grande guerre, les syndicats ouvriers, pour assurer leur sécurité, ont eu recours à l'introduction de clauses contractuelles à cet effet dans les conventions collectives de travail. Ces clauses varient, pourraient-on dire, à l'infini, mais elles peuvent se ramener aux suivantes qui sont les plus connues et le plus souvent utilisées dans le monde industriel américain et canadien: l'atelier fermé, l'atelier syndical, le maintien d'affiliation, la préférence syndicale, la retenue syndicale. Sans nous prononcer ici sur la valeur de chacune de ces clauses, nous voulons en donner une définition claire et simple.

Atelier syndical (Union Shop) parfait

C'est une convention par laquelle l'employeur s'engage à maintenir à son emploi, pour la durée de la convention, les seuls membres en règle avec le syndicat signataire.

Remarque: Dans ce cas, l'employeur peut recruter la

main-d'oeuvre n'importe où, même en dehors des rangs du syndicat signataire. Cependant, tous les nouveaux employés, un certain temps après le début de leur emploi, doivent, sous peine de renvoi, devenir membres en règle du syndicat signataire et le demeurer pendant toute la durée de la convention.

On dit que cet atelier syndical est parfait, parce que tous les employés y doivent être membres du syndicat pour conserver leur emploi. La seule distinction qui existe entre ce mode de sécurité syndicale et l'atelier fermé, c'est que dans un cas l'employeur n'est pas obligé de passer par le syndicat pour embaucher de nouveaux employés tandis que dans l'autre, il est tenu de le faire.

Atelier syndical (Union Shop) imparfait

C'est une convention par laquelle l'employeur s'engage à congédier les membres actuels ou futurs du syndicat signataire, dès que cesse leur affiliation, et à obliger, sous peine de renvoi, tous les nouveaux employés à devenir membres du syndicat dans un temps limité après le début de leur emploi, et cela, pour la durée de la convention.

Remarque: On dit que cet atelier syndical est imparfait parce que dans ce cas, les travailleurs déjà à l'emploi de l'entrepreneur, et qui ne sont pas membres du syndicat lors de la signature de la conven-

tion, ne sont pas obligés de le devenir sous peine d'être congédiés. En vertu de cette clause, il peut fort bien arriver qu'un certain nombre de vieux employés demeurent en dehors du syndicat; l'atelier n'est donc pas entièrement syndical. Quand on a affaire à une entreprise dans laquelle le mouvement des travailleurs est très considérable, après quelques années, si la convention est renouvelée avec la même clause, cet atelier syndical imparfait se transforme par la force des choses en atelier syndical parfait.

Vient de paraître...

Un résumé des cours donnés à l'Ecole de Chefs de St-Hyacinthe du 1er au 15 juillet.

Prix: \$0.50 l'exemplaire

S'adresser à M. l'abbé J.-C. Leclaire, Séminaire de St-Hyacinthe.

ou au Secrétariat du Travail Inc., 1695 Marguerite-Bourgeoys, St-Hyacinthe, P.Q.

Quantité limitée.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 ST CATHERINE ST MONTRÉAL

Les meilleurs briqueteurs

(Suite de la page 2)

Nullement, répondent MM. Clément et Bourbeau. Les écoles techniques visent à former des contremaîtres et donnent une culture générale à leurs élèves pendant une période de quatre années; les écoles d'arts et métiers préparent aussi leurs élèves dans le même sens. Le Centre d'apprentissage se limite d'abord aux métiers de la construction et, comme son nom le dit, forme des apprentis. Au lieu de laisser le jeune homme ordinaire ou le démobilisé, sans initiation à un métier, se présenter à l'aventure sur un chantier de construction, le Centre d'apprentissage enseigne pendant quelques mois les rudiments d'un métier et met ainsi dans les mains de ses élèves des armes pour se défendre dans la vie. Recommandé par le Centre, bientôt recherché par l'industrie du bâtiment, notre apprenti ira de coeur gai et avec assurance travailler aux côtés des hommes rompus à leur métier.

Québec, pionnière en ce domaine

— Existe-t-il d'autres centres d'apprentissage?

— Nous n'en connaissons pas au Canada. La province de Québec semble bien être une pionnière en ce domaine; elle aura su prendre les devants pour aider nos jeunes gens en général, démobilisés ou autres, en cette période d'après-guerre, à assurer leur avenir. Notre programme d'enseignement s'inspire de ce qu'il y a de meilleur dans les institutions où s'enseignent les mêmes métiers qu'ici.

M. Clément possède une longue expérience de l'enseignement des métiers, et M. Bourbeau, ancien aviateur pendant cette guerre, a une grande compréhension du problème de l'avenir des jeunes.

Les autres membres du personnel dirigeant du Centre d'apprentissage sont les suivants: M. J. L. A. Price, président de la commission; M. Gabriel Rousseau, conseiller technique du ministère du Travail et directeur intérimaire du Centre; M. J.-R. Lapointe, secrétaire-trésorier; MM. Alfred Goulet et Samuel Graves, registraires.

L'établissement de ce premier centre d'apprentissage découle d'une loi adoptée à la dernière session à l'instigation du ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette. La Commission d'apprentissage, composée en majorité de représentants des groupements ouvriers et de l'industrie du bâtiment, défraye le coût du Centre d'apprentissage de l'avenue Laurier. Le gouvernement fournit l'immeuble.



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté

Plus que jamais les grands principes chrétiens devraient inspirer nos esprits et orienter notre action. Des tâches énormes affrontent les gouvernants, les chefs d'entreprises, les dirigeants d'associations ouvrières, bref toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont la responsabilité de faire régner la justice et de promouvoir le progrès social.

La Fête de Noël fournit à chacun de nous une occasion magnifique de s'inspirer des principes chrétiens dans lesquels toute oeuvre de reconstruction économique et sociale serait vaine et stérile.

Je souhaite que l'année 1946 apporte à tous la paix intérieure, le bonheur, la satisfaction du devoir accompli et une juste prospérité.

Antonio BARRETTE,
Ministre du Travail

Situation trouble

Divisions et mécontentements dans l'Union Internationale et au Congrès Canadien du Travail — Condamnations de chefs — Cris au communisme — M. J.-H. Poirier

Nos lecteurs peuvent suivre presque au jour le jour dans les journaux la guerre qui se mène présentement, tant au sein de l'Union Internationale qu'au sein du Congrès Canadien du Travail. Certains officiers de ces deux unions s'attaquent et se condamnent mutuellement; ils ne se gênent pas non plus pour répandre publiquement leurs animosités réciproques. Décidément, si les choses ne vont pas très bien dans le monde en général, elles vont mal et très mal même dans l'Internationale et au Congrès Canadien.

A l'Union Internationale

Par suite d'attaques contre M. Sullivan et contre le Comité exécutif des métiers et du travail, M. Paul Fournier, le président du Conseil des métiers et du travail de Montréal, s'est fait administrer une verte semonce par son président général, Percy Bengough. Ce dernier l'a même menacé de faire perdre la charte du conseil des métiers et du travail de Montréal. Dans cette circonstance, M. Fournier ne faisait-il pas un réel acte d'indiscipline contre son mouvement?

réel acte d'indiscipline contre son mouvement?

A son tour, M. Fournier dénonçait récemment et expulsait du Conseil des métiers et du travail de Montréal une quarantaine de membres indésirables, des individus comme Haddow, Rowley, Madeleine Parent, Villeneuve et autres. M. Fournier ne veut pas avoir affaire à des communistes; il fallait faire un ménage et se débarrasser des mauvais éléments.

Dernièrement, à Saint-Jérôme, deux groupes de la même Union Internationale, tentaient de s'arracher les employés de la Dominion Rubber.

Ces jours-ci, quatre officiers de la Loge d'Avionnerie 712 de l'Union Internationale des machinistes, Robert Haddow, Irwin Burman, Adrien Villeneuve, Jean Paré, ont été expulsés de cette organisation pour avoir appuyé le communisme et avoir conspiré pour faire passer les membres de ladite loge au Congrès Canadien, appelée organisation "de la gauche".

Au Congrès Canadien du Travail

Encore récemment, n'est-ce pas M. J.-H. Poirier, le secrétaire du Conseil du travail de Montréal, affilié au Congrès Canadien, qui s'en prenait rudement à son président, M. R.-J. Lamoureux, et protestait ouvertement contre une de ses déclarations relativement à la grève du textile. Voici le texte de M. Poirier tel que le rapportaient les journaux du 10 décembre:

"La déclaration de M. R.-J. Lamoureux est une provocation ouverte, un appel à la désunion dans le mouvement ouvrier, à un moment où les problèmes qui nous font face exigent l'unité la plus grande. Il est pénible de voir le nom d'un chef du Congrès Canadien du Travail dans une déclaration qui serait digne d'un chef des Syndicats Catholiques, reconnus par tous comme des éléments anti-ouvriers."

Ce qu'il faut penser de cet état de choses

Les faits plus haut mentionnés ne devraient-ils pas nous porter à réfléchir sur la valeur réelle des Unions et des hommes qui en sont les dirigeants? Se tirailler... s'attaquer publiquement... dans l'unionisme, n'est-ce pas un signe de faiblesse? N'est-ce pas là également la conséquence inévitable de groupes qui n'ont pas de doctrine précise, qui n'ont pas de principes solides, élevés et chrétiens? L'ambition personnelle des individus prend le dessus et la cause des travailleurs en souffre infailliblement. N'est-ce pas aussi parce que la direction de ces unions vient de l'étranger? La tête de l'Union Internationale et du Congrès Canadien du Travail est beaucoup trop loin. Les ordres viennent de gens qui ne connaissent pas le milieu auquel ils s'adressent. D'où les complications, les ennuis inévitables! Nos travailleurs canadiens-français de la province de Québec réaliseront-ils qu'il n'est pas prudent et bon pour eux de monter dans l'automobile de l'Internationale et du Congrès Canadien, parce que les conducteurs ne sont pas sûrs et qu'on ne peut pas se fier à eux.

A propos de M. Poirier

M. Poirier, dans le texte cité plus haut, accuse M. Lamoureux de parler comme un chef des Syndicats Catholiques, reconnus par tous comme éléments anti-ouvriers. Que veut dire M. Poirier? A-t-il dans l'esprit que les Syndicats Nationaux Catholiques n'ont jamais rien fait pour la classe ouvrière? Prétend-il que les Syndicats Catholiques travaillent contre les ouvriers? Les Syndicats Catholiques sont-ils des éléments anti-ouvriers parce qu'ils n'organisent pas actuellement des grosses grèves comme celle de Windsor ou de Détroit?

Il faut savoir que les éléments anti-ouvriers ne sont pas toujours ceux qu'on accuse. N'est-ce pas que cela peut se trouver plus souvent chez les accusateurs eux-mêmes? Leur indiscipline, leur déloyauté envers les lois, leur mépris des contrats, leurs traillages publics autant que leur conduite... tout cela n'est-il pas propre à inspirer à tous les travailleurs un profond dégoût pour de telles unions? Amis lecteurs, jugez par vous-mêmes. Où sont les éléments anti-ouvriers? Nous voulons croire que vous avez souri en lisant la déclaration de M. Poirier. Est-il sérieux? Il est permis d'en douter.

L'avenir de ces Unions

Partout, dans la province de Québec, les ouvriers se demandent maintenant quel sera l'avenir de l'Union Internationale et du Congrès Canadien du Travail. A en juger par les événements actuels, les chefs eux-mêmes sont en train de s'abattre les uns les autres et les deux unions en seront nécessairement ébranlées. Et alors, nos travailleurs peuvent-ils avoir encore confiance en de telles unions? On peut parfois faire beaucoup de vent; mais que reste-t-il? de la poussière et du désordre! Qui seront les victimes? Les pauvres travailleurs, qui, à un moment, ont cru à leurs grosses promesses. Bientôt ils en reviendront, comme beaucoup d'autres en sont revenus.

ELU PRESIDENT



M. Lauréat Morency, qui vient d'être élu président du Conseil Général des Syndicats Catholiques Nationaux de Québec. M. Morency est également organisateur du Conseil Général et membre du Comité de Finance de la C.T.C.C.

Le Syndicat catholique des fonctionnaires de l'hôtel de ville des Trois-Rivières

présente à ses membres et à leurs familles, ainsi qu'aux autorités de la ville, ses meilleurs souhaits de

Bonne et heureuse année

L.-B. Poliquin,
président.

Robert Corbell,
secrétaire.



Bonne et Heureuse Année

Association des Surintendants et Contremaîtres de la Construction de la Province de Québec, Inc.

M. Marcel Bergeron, président
M. Laurent Molini, sec.-financier

*Nous souhaitons
à tous nos clients et amis*

**UNE BONNE
et
HEUREUSE
ANNÉE**

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén.

